

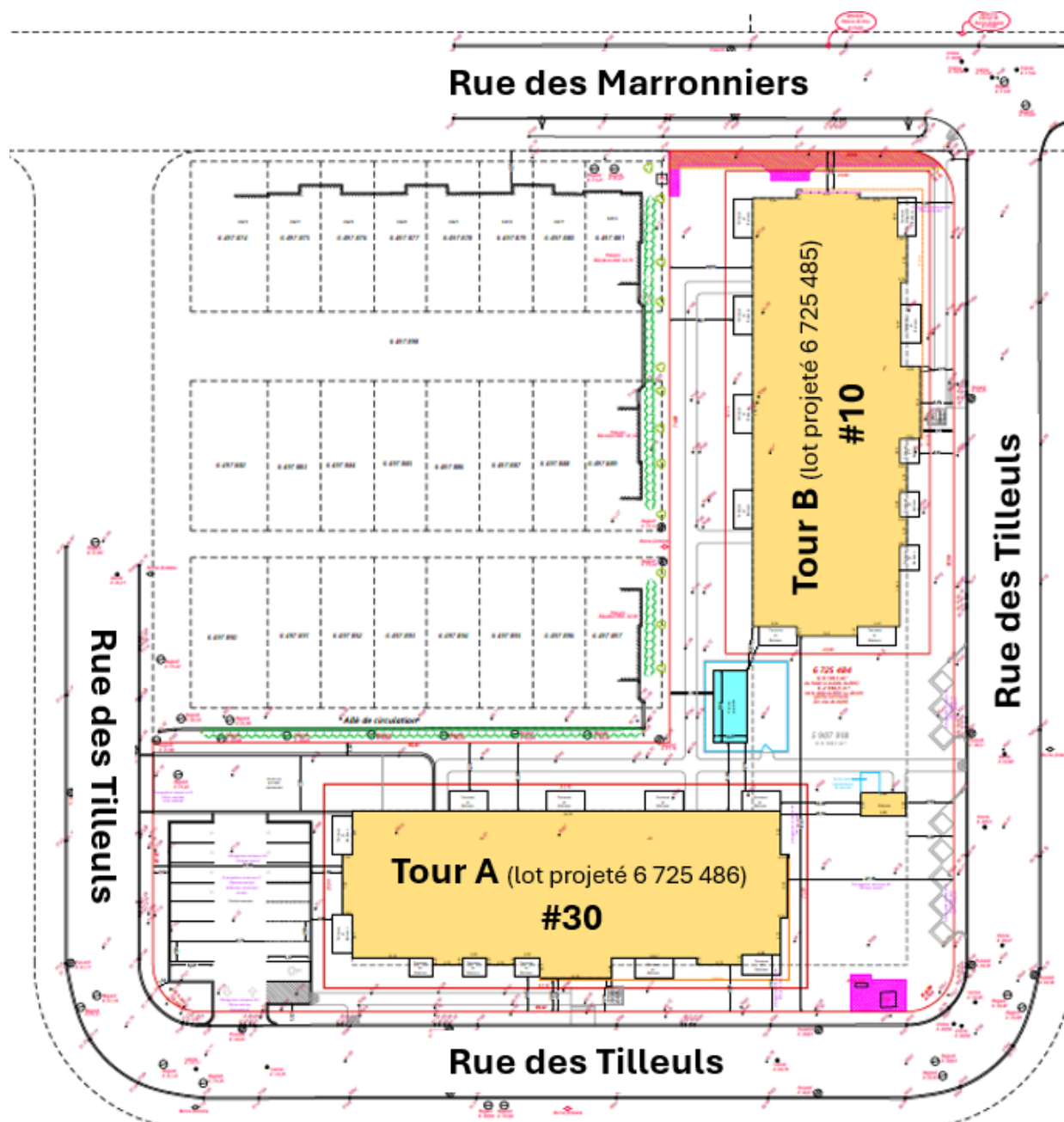
AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
POUR L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 907 918
(LOTS PROJETÉS 6 725 484, 6 725 485 ET 6 725 486)
AUX 10 ET 30, RUE DES TILLEULS

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Candiac étudiera, le **17 août 2026 à 19 heures**, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, une demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé sur le lot 5 907 918 (lots projetés 6 725 484, 6 725 485 et 6 725 486), aux **10 et 30, rue des Tilleuls**, dans la zone H-436.

La demande présentée a pour but d'autoriser les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* :

- Pour la tour A (30, rue des Tilleuls), une marge avant de 7,17 mètres (façade principale), une marge avant de 24 mètres (façade principale gauche) et une marge avant de 21,18 mètres (façade principale droite), au lieu de 6 mètres maximum;
- Pour la tour B (10, rue des Tilleuls), une marge avant de 7,15 mètres (façade principale), une marge avant de 47,61 mètres (façade principale gauche), au lieu de 6 mètres maximum;
- Pour chacune des tours A et B, les pourcentages d'ouvertures au rez-de-chaussée suivants :
 - o 47,8 % de la façade principale;
 - o 47,8 % de la façade principale gauche;
 - o 45,51 % de la façade principale droite,au lieu de 50 % de la façade principale minimum;
- Pour chacune des façades gauches des tours A et B donnant sur une rue, aucun balcon enfoncé, alors qu'un minimum de 20 % de l'ensemble des balcons doit être enfoncé dans chacun des bâtiments;
- Une aire de stationnement localisée dans la cour et la marge avant et avant secondaire, alors que le Règlement l'interdit;
- Pour un usage H-4, des conteneurs de matières résiduelles, recyclables et organiques localisés à l'extérieur du bâtiment, au lieu d'être à l'intérieur dans un local réfrigéré prévu à cette fin;
- Deux entrées charretières, alors que le nombre d'entrées charretières est limité à 1 par bâtiment.



Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Candiac, le 21 juillet 2026

Linda Chau, avocate
Greffière adjointe et directrice adjointe
Services juridiques